



Les conseils de prévention

A VOTRE RETOUR DÉFINITIF EN FRANCE

Problèmes de santé persistants	Consultez votre médecin traitant sans oublier de l'informer sur le lieu et les conditions de votre dernier séjour à l'étranger
Pendant le premier mois de votre retour	Traitement préventif antipaludéen Poursuivez impérativement le traitement prescrit en respectant la durée indiquée
Dans le mois de votre retour et les mois suivants	Pour toute fièvre supérieure à 38°, consultez : <ul style="list-style-type: none"> > immédiatement votre médecin traitant pour éliminer une suspicion de paludisme > ou le service des urgences de l'hôpital le plus proche > ou un service de médecine des voyages

LORS DE VOTRE RETOUR EN FRANCE POUR VACANCES

Avant votre départ pour la France	Consultez votre médecin sur place pour définir les modalités de suivi de votre traitement antipaludéen
Dans les jours suivant votre retour en France	Pour toute fièvre supérieure à 38°, consultez : <ul style="list-style-type: none"> > immédiatement votre médecin traitant pour éliminer une suspicion de paludisme > ou le service des urgences de l'hôpital le plus proche > ou un service de médecine des voyages
Au retour sur votre lieu d'affectation	Pensez à poursuivre le traitement préventif antipaludique selon les modalités prescrites par votre médecin. En cas de doute, contactez un service des urgences de l'hôpital le plus proche ou un service de médecine des voyages